

A.L-TRANS

SASU au capital social de 3 000 €

104 Boulevard Davout
75020 PARIS

SIREN : 941 706 814

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Procès-verbal en date du 30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à 14 heures.

L'associé unique de la société **A.L-TRANS** s'est réuni au siège social afin de statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2025**.

La séance est ouverte sous la présidence de :

Monsieur MESLI REZAK

Président de la société.

Est présent :

Monsieur MESLI REZAK

Président et associé unique,

Propriétaire de **100 actions**, numérotées de **1 à 100**.

Total des actions composant le capital social : 100 actions.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'associé unique.

Le Président constate qu'il détient la totalité du capital social et qu'il peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion ;
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- La feuille de présence.

L'associé unique déclare avoir reçu communication de tous les documents prescrits par la loi.

L'ordre du jour est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus au Président ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, après lecture du rapport de gestion et examen des comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2025**, faisant apparaître une perte comptable de :

259 Euros

approuve les comptes annuels ainsi que le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat.

Il lui donne tous pouvoirs afin d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité.

L'associé unique constate que le résultat fiscal fait apparaître une :

Perte fiscale de 259 Euros

et approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025** font apparaître une :

Perte de 259 Euros

Il décide d'affecter cette perte au compte :

Report à nouveau débiteur : 259 Euros

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Paris

Le 30/06/2026

LE PRÉSIDENT

Monsieur MESLI REZAK

Signature


A.L. TRANS
104 Boulevard Davout
75020 Paris
Siret : 94170681400014
Tel : 06 65 40 69 36
Certifié conforme à l'original

RAPPORT DE GESTION DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

En application des dispositions légales et réglementaires, le Président présente le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2025**.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur et donnent une image fidèle de la situation financière de la société.

Tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à la disposition de l'associé unique.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

ACTIF

- Créances : **2 629 €**
- Disponibilités : **112 €**

Total Actif Net : 2 741 €

PASSIF

Capitaux propres

- Capital social : **3 000 €**
- Résultat de l'exercice : **- 259 €**

Capitaux propres : 2 741 €

Aucune dette significative n'est constatée à la clôture de l'exercice.

Total Passif : 2 741 €

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

- Chiffre d'affaires : **0 €**

Total Produits : 0 €

Charges

- Frais de constitution et charges diverses : **259 €**

Total Charges : 259 €

RÉSULTAT NET

Perte : 259 Euros

L'associé unique décide d'affecter la totalité de cette perte au compte :

Report à nouveau débiteur : 259 Euros

Fait à Paris

A.L. TRANS

104 Boulevard Davout

75020 Paris

Siret : 94170681400014

Tel : 06 69 40 69 36

Certific conforme à l'original

Le 30/06/2026

LE PRÉSIDENT

Monsieur MESLI REZAK

Signature


A.L. TRANS
104 Boulevard Davout
75020 Paris

Siret : 94170681400014

Tel : 06 65 40 69 36

Constaté & conforme à l'original.

FEUILLE DE PRÉSENCE

Nom	Qualité	Nombre d'actions	Signature
-----	---------	------------------	-----------

Monsieur MESLI REZAK	Président – Associé unique	100	
----------------------	----------------------------	-----	--

Total : 100 actions représentant 100 % du capital social.

Fait à Paris

Le 30/06/2026

L'ASSOCIÉ UNIQUE

Monsieur MESLI REZAK

Signature

A.L- TRANS

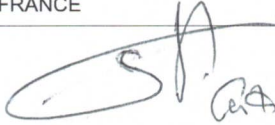
104 Boulevard Davout

75020 Paris

Siret : 94170681400014

Tel : 06 65 40 69 36

Certifié Conforme à l'original.

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		104 BOULEVARD DAVOUT	
adresse du siège social		75020 PARIS FRANCE	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		 Ce n'est pas conforme à l'original	
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS									
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION									
1 Résultat fiscal									
Bénéfice imposable au taux normal									
Bénéfice imposable à 15 %									
Déficit								259	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %									
2 Plus-values									
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%									
Plus-values à long terme au taux de 19%									
Autres Plus-values imposables au taux de 19%									
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%									
Plus-values exonérées art. 238 quindecies									
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A			Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies			Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies			Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies			Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Société d'investissements immobiliers cotée			Autres dispositifs			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer									
Dans le secteur productif, article 244 quater W du CGI									
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)									
								Base d'imposition :	
								Chiffre d'affaires :	
								Taux d'imposition :	
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)									
								Base d'imposition :	
								Taux d'imposition :	
D IMPUTATIONS									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)									
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %									

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065									
								Formulaire néant	X
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.									
- Payées par la société elle-même								(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres								(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)								(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)								(e)	
								(f)	
								(g)	
								(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%								(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%								(j)	
7. Montant des revenus répartis								total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :						
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires 5	Rembours-ements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour-sements 8			
K DIVERS									
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)									
Adresses des autres établissements									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
MVLT imposées à				0%	15%	19%			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									

Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
--	--

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
Formulaire néant									
ACTIF			Exercice clos en N						
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010			012				
	Autres	014			016				
Immobilisations corporelles		028			030				
Immobilisations financières (1)		040			042				
Total I (5)		044			048				
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050			052				
	Marchandises	060			062				
Avances et acomptes versés sur commandes		064			066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068			070				
	Autres (3)	072		2 020	074			2 020	
Charges constatées d'avance		092			094				
Valeurs mobilières de placement		080			082				
Disponibilités		084		721	086			721	
Total II		096		2 741	098			2 741	
Total général (I + II)		110		2 741	112			2 741	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	3 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants						131	)	132	
Report à nouveau								134	
Résultat de l'exercice								136	-259
Subventions d'investissement								137	
Provisions réglementées								140	
Total I								142	2 741
Provisions pour risques et charges								Total II	154
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)						169		172	
Comptes courants d'associés								173	
Autres dettes								175	
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	
Total général (I + II + III)								180	2 741
Renvois									

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	2 020		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE										
								Formulaire néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N		
Produits d'exploitation										
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires			209		210			
Production vendue	biens				215		214			
	services				217		218			
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222			
Production immobilisée							224			
Subventions d'exploitation reçues							226			
Autres produits							230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232			
Charges d'exploitation										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234			
Variation de stock (marchandises)							236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	259		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243		)	244		
Rémunérations du personnel							250			
Cotisations sociales		dont cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380		252			
Dotations aux amortissements							254			
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI							255			
Dotations aux dépréciations							256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	259		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-259		
Produits et charges divers										
Produits financiers							(III)	280		
Produits exceptionnels							(IV)	290		
Charges financières							(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348					
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	-259		

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	259
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986				342	
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138					
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)				181					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements et souscriptions outre-mer				344					
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346				350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	259	
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	259	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES											
Formulaire néant										X	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Fonds commercial		400		402		404		406			
Autres		410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial				495		497		498		499	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				500		502		504		506	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains				510		512		514		516	
Constructions				520		522		524		526	
Installations techniques matériel et outillage industriels				530		532		534		536	
Installations générales, agencements, aménagements divers				540		542		544		546	
Matériel de transport				550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566	
TOTAL				570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

2033D										
RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES										
										Formulaire néant
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
	Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL		680		682		684		686	
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
	Fonds commercial						681		683	
	Autres immobilisations incorporelles						700		705	
	Terrains						710		715	
	Constructions						720		725	
	Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
	Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
	Matériel de transport						750		755	
	Autres immobilisations corporelles						760		765	
	TOTAL						770		775	
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
	TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)									780
II DÉFICITS REPORTABLES										
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis
	Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter
	Déficits imputés									983
	Déficits reportables									984
	Déficits de l'exercice									860 259
	TOTAL des déficits restant à reporter									870 259
III DIVERS										
	Primes et cotisations complémentaires facultatives									381
	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article						325			

154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397
IV	TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS		
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692	
Revenu brut social (si le montant est positif)			693

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
			Formulaire néant	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Total 1			106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial			113	
Variation positive des stocks			111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
Total 2			144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats			121	
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante			150	
Total 3			152	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 + Total 2 - Total 3		137
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)			117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence		du	au	
Date de cessation			186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise		905		Formulaire néant	
Forme juridique		Dénomination		X	
Numéro SIREN (si société établie enFrance)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL					
Formulaire néant					X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL					
Formulaire néant					X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE						2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile							
						Néant	X
PME au sens communautaire							
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)							
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)							
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE							
1.1 Crédits d'impôts							
Crédit d'impôt				Montant			
1.2 Réduction d'impôt en faveur du mécénat (complément)							
- Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE							
- Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME							
1.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)							
Dont montant préfinancé							
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte					1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail					3		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					5		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE							
Crédit d'impôt				Montant			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM							
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)							
III - CAS PARTICULIERS							
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N					Montant		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois					Montant		
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts							
IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux							
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie	
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse		